



États financiers consolidés au 31 août 2017

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-27
Tableaux supplémentaires	28-31

Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire catholique MonAvenir

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique MonAvenir sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation de leurs états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



André Blais
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Dereck Chin
Chef des affaires, par intérim

Le 29 novembre 2017



Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L./LLP
102-144 Main
Hawkesbury, Ontario K6A 1A3

Tel.: 613 632-0901
Fax: 613 632-5359
www.rcgt.com

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire catholique MonAvenir

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2017 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour l'exercice se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire catholique MonAvenir au 31 août 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ses états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

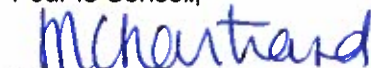
Hawkesbury, Canada
Le 29 novembre 2017

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	22 526 563	20 001 829
Débiteurs (note 4)	9 721 381	10 683 797
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 5)	139 951 672	149 208 148
	<u>172 199 616</u>	<u>179 893 774</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 6)		12 282 310
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	24 015 422	19 981 537
Revenus reportés - réserves (note 8)	7 136 221	7 147 661
Avantages sociaux futurs (note 9)	3 041 313	3 413 152
Prêts pour immobilisations (note 10)	117 067 995	115 788 349
Apports en capital reportés (note 11)	271 510 496	254 390 623
	<u>422 771 447</u>	<u>413 003 632</u>
DETTE NETTE	(250 571 831)	(233 109 858)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	5 065 138	889 004
Immobilisations corporelles (note 12)	392 192 757	369 957 938
	<u>397 257 895</u>	<u>370 846 942</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 13)	146 686 064	137 737 084

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,



Mélinda Chartrand
Présidente du conseil



André Blais
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des résultats
 de l'exercice terminé le 31 août 2017

	2017		2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	192 473 124	194 348 042	185 092 803
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées	8 403 805	8 202 868	15 698 812
Subventions provinciales - autres (note 14)	38 023 224	39 755 981	38 551 322
Fonds générés par les écoles	5 225 808	5 005 191	5 026 723
Subventions fédérales et droits de scolarité		168 041	184 518
Revenus de placement	100 000	220 147	257 474
Autres revenus - conseils scolaires	218 800	352 245	94 402
Autres droits de scolarité et revenus	2 379 501	4 444 479	3 810 446
Amortissement des apports en capital reportés	12 234 770	10 852 102	11 526 048
	<u>259 059 032</u>	<u>263 349 096</u>	<u>260 242 548</u>
Dépenses			
Enseignement	172 212 209	175 978 107	166 999 880
Administration	6 782 044	6 715 177	7 034 041
Transport	25 076 373	24 125 526	23 546 422
Installations destinées aux élèves	36 294 753	36 018 707	34 984 038
Activités financées par les écoles	5 123 140	4 930 585	4 990 368
Autres dépenses	5 291 572	6 632 014	6 369 090
	<u>250 780 091</u>	<u>254 400 116</u>	<u>243 923 839</u>
Excédent annuel	8 278 941	8 948 980	16 318 709
Excédent accumulé au début de l'exercice	126 805 719	137 737 084	121 418 375
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>135 084 660</u>	<u>146 686 064</u>	<u>137 737 084</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des flux de trésorerie
 de l'exercice terminé le 31 août 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	8 948 980	16 318 709
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 677 562	11 889 366
Amortissement des apports en capital reportés	(10 852 102)	(11 526 048)
Augmentation des débiteurs	1 170 894	1 122 157
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	5 925 219	1 178 952
(Diminution) Augmentation des revenus reportés - réserves	(11 440)	164 578
(Diminution) Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	(371 839)	167 845
Augmentation des frais payés d'avance	(4 176 134)	(389 928)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>12 311 140</u>	<u>18 925 631</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(36 012 193)</u>	<u>(55 009 544)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) Augmentation des emprunts temporaires	(12 282 310)	12 282 310
Émission de passif à long terme	6 363 962	549 229
Remboursement de dette	(5 084 316)	(4 832 979)
Augmentation des apports en capital reportés	27 971 975	30 317 976
Augmentation (Diminution) des débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	9 256 476	(16 336 556)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>26 225 787</u>	<u>21 979 980</u>
Augmentation (Diminution) nette dans les liquidités	<u>2 524 734</u>	<u>(14 103 933)</u>
Liquidités au début	20 001 829	34 105 762
Liquidités à la fin	<u>22 526 563</u>	<u>20 001 829</u>
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
	2017	2016
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et charges à payer	5 865 910	7 757 244
Actifs destinés à la vente inclus dans les débiteurs	208 708	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>8 948 980</u>	<u>16 318 709</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs destinés à la vente	<u>(34 120 859)</u>	<u>(52 558 843)</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>11 886 040</u>	<u>11 889 366</u>
	<u>(22 234 819)</u>	<u>(40 669 477)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	<u>(5 065 138)</u>	<u>(889 004)</u>
Utilisation des frais payés d'avance	<u>889 004</u>	<u>499 076</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>(4 176 134)</u>	<u>(389 928)</u>
Augmentation de la dette nette	(17 461 973)	(24 740 696)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(233 109 858)</u>	<u>(208 369 162)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(250 571 831)</u>	<u>(233 109 858)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Au cours de l'exercice, le Conseil a obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation de l'Ontario de modifier sa dénomination sociale de Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud pour Conseil scolaire catholique MonAvenir.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire catholique MonAvenir et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil scolaire catholique MonAvenir, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Garderies et programmes d'enrichissement linguistique
 - Garderie Porte-Soleil
 - Garderie Copains-Copines
 - Garderie Mon petit jardin
 - Garderie Coccinelles zélées
 - Programme de jour prolongé Sainte Marguerite d'Youville
 - Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Depuis le 1er février 2017, le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations à la FEESO et à l'AEFO. À partir de l'année scolaire 2016-17, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP) pour les groupes d'employés dont les avantages sociaux pour les soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie ont été transférés aux FSSBE. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

i) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

j) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme revenus durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

m) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

3 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	99 897	33 858
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	4 986 639	5 119 112
	<u>5 086 536</u>	<u>5 152 970</u>

4 - DÉBITEURS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Municipalités	4 680 833	4 917 403
Gouvernement de l'Ontario	916 483	
Gouvernement du Canada	1 924 780	4 150 775
Autres	2 199 285	1 615 619
	<u>9 721 381</u>	<u>10 683 797</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

5 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2017, le Conseil a un compte débiteur de la province de 139 951 672 \$ (149 208 148 \$ en 2016) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

6 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 août 2017, huit lettres de crédit (treize en 2016) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 829 571 \$ (1 690 648 \$ en 2016).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 6 390 429 \$ (5 529 352 \$ en 2016) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2017, le taux préférentiel était de 2,95 % (2,70 % en 2016).

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	120 447	149 295
Gouvernement de l'Ontario		799 309
Comptes fournisseurs et frais courus	22 751 792	17 822 674
Gouvernement du Canada		54 112
Intérêts courus	1 143 183	1 156 147
	<u>24 015 422</u>	<u>19 981 537</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires
 au 31 août 2017

8 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2017, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2016	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 517 749	15 505 913	(9 290 298)	(6 523 104)	2 210 260
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 875 830			(34 670)	2 841 160
Éducation de l'enfance en difficulté	982 388	24 085 194	(23 684 517)		1 383 065
Autres	771 694	4 064 006	(4 133 964)		701 736
Total des recettes reportées	7 147 661	43 655 113	(37 108 779)	(6 557 774)	7 136 221

	Solde au 31 août 2015	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 563 915	15 801 219	(9 075 878)	(6 771 507)	2 517 749
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	2 927 886			(52 056)	2 875 830
Éducation de l'enfance en difficulté	774 045	23 027 473	(22 819 130)		982 388
Autres	717 237	4 182 201	(4 127 744)		771 694
Total des recettes reportées	6 983 083	43 010 893	(36 022 752)	(6 823 563)	7 147 661

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2017		2016	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	211 848	1 830 344	235 772	2 090 880
Coût des prestations constituées pour l'exercice	224 623		211 848	
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)		46 003		50 240
Perte actuarielle nette		32 229		217 145
Prestations versées	(211 848)	(314 994)	(235 772)	(527 921)
Solde à la fin	<u>224 623</u>	<u>1 593 582</u>	<u>211 848</u>	<u>1 830 344</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2017		Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite		
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>224 623</u>	<u>1 593 582</u>	<u>1 223 108</u>	<u>3 041 313</u>

	2016		Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite		
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>211 848</u>	<u>1 830 344</u>	<u>1 370 960</u>	<u>3 413 152</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (Suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

				2017
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	224 623		29 244	253 867
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		46 003	26 319	72 322
Perte actuarielle nette		32 229		32 229
	224 623	78 232	55 563	358 418
				2016
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	211 848		683 428	895 276
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)		50 240	27 709	77 949
Perte actuarielle nette		217 145		217 145
	211 848	267 385	711 137	1 190 370

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (Suite)

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2017 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2017. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	%	%
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	2,00	2,25

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2017, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2017.

Prestations de retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

9 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le Conseil a cotisé un montant de 3 193 775 \$ (2 963 969 \$ en 2016) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

Depuis juillet 2012, le Conseil scolaire fournit des prestations d'assurance-vie aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée pour les employés qui ne participent pas encore à une fiducie de soins de santé au bénéfice des employés. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime. Les récupérations des prestations de 19 641 \$ et le passif au titre des prestations liés à ce régime de 9 565 \$ sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil en date du 31 août 2017.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le remboursement du passif net à long terme s'élève à 21 714 \$, soit 21 000 \$ de capital et 714 \$ d'intérêts au cours du prochain exercice.

Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	3 691 780	4 119 891
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	752 241	843 257
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	16 253 310	17 622 240
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	2 072 546	2 256 066
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	4 974 355	5 313 109
Effets à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	3 537 679	3 706 694
Effets à payer, 4,90 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	4 101 478	4 270 270
Effets à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	1 853 380	1 921 913
Effets à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	3 005 706	3 105 135
Effets à payer, 4,83 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	9 145 634	9 438 430
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	3 680 580	3 803 701
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	11 553 589	11 948 346

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

10 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (Suite)

	2017	2016
	\$	\$
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	5 487 984	5 658 199
Effets à payer, 4,00 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2039	19 191 708	19 734 334
Effets à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2040	20 867 521	21 497 535
Effets à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2041	534 542	549 229
Effets à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 mars 2042	6 363 962	
	117 067 995	115 788 349

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 163 360 768 \$, soit 117 067 995 \$ de capital et 49 292 773 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2017-2018	5 490 865	4 909 985	10 400 850
2018-2019	5 753 234	4 647 616	10 400 850
2019-2020	6 025 438	4 375 412	10 400 850
2020-2021	6 317 866	4 082 984	10 400 850
2021-2022	6 621 741	3 779 108	10 400 849
2022 et suivantes	86 858 851	24 497 668	111 356 519
	117 067 995	46 292 773	163 360 768

11 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	254 390 623	235 598 695
Ajouts aux apports en capital reportés	21 585 014	23 494 413
Revenus constatés pour la période	(10 852 102)	(11 526 048)
Transferts provenant des revenus reportés	6 386 961	6 823 563
Solde à la fin	271 510 496	254 390 623

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires

au 31 août 2017

12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

24

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette
	Solde au 1er septembre 2016	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2017	Solde au 1er septembre 2016	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2017	31 août 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains (a)	108 174 705	5 506 103		37 664	113 643 144						113 643 144
Améliorations apportées aux terrains	19 042	571 534			590 576	1 904	1 269			3 173	587 403
Coûts préalables à l'acquisition	165 806	(165 806)									
Construction en cours (b)	18 125 533	5 047 642			23 173 175						23 173 175
Bâtiments (a)	320 868 002	19 136 109		1 742 758	338 261 353	94 336 663	9 241 220		1 571 944	102 005 939	236 255 414
Améliorations locatives	4 345 416	307 888			4 653 304	955 290	160 600			1 115 890	3 537 414
Structures mobiles	8 568 395	1 000 794	638 700		8 930 489	3 197 806	419 263	638 700		2 978 369	5 952 120
Équipements, matériel et logiciel informatique	13 536 192	2 716 595	506 576		15 746 211	5 430 097	1 830 357	506 576		6 753 878	8 992 333
Mobilier	339 072		61 142		277 930	262 465	24 853	61 142		226 176	51 754
	474 142 163	34 120 859	1 206 418	1 780 422	505 276 182	104 184 225	11 677 562	1 206 418	1 571 944	113 083 425	392 192 757

(a) Inventaires des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service).

Le Conseil a identifié des immobilisations corporelles qui sont considérées comme des "actifs définitivement mis hors service".

La valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle, d'un montant de 208 478 \$, a été transférée aux actifs financiers au 31 août 2017.

(b) Actifs en construction

Les actifs en construction, ayant une valeur de 23 173 175 \$ (18 125 533 \$ en 2016), n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette
	Solde au 1er septembre 2015	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2016	Solde au 1er septembre 2015	Amortissements	Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2016	31 août 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	86 851 549	21 323 156			108 174 705						108 174 705
Améliorations apportées aux terrains	19 042				19 042	635	1 269			1 904	17 138
Coûts préalables à l'acquisition	65 009	100 797			165 806						165 806
Construction en cours	24 930 391	(8 804 858)			18 125 533						18 125 533
Bâtiments	286 643 779	34 224 223			320 868 002	84 623 394	9 713 269			94 336 663	226 531 339
Améliorations locatives	4 141 784	203 632			4 345 416	808 353	146 937			955 290	3 390 126
Structures mobiles	7 570 033	998 362			8 568 395	2 808 252	389 554			3 197 806	5 370 589
Équipements, matériel et logiciel informatique	12 361 386	2 513 531	1 338 725		13 536 192	5 161 334	1 607 488	1 338 725		5 430 097	8 106 095
Mobilier	386 606		47 534		339 072	279 150	30 849	47 534		262 465	76 607
	422 969 579	52 558 643	1 386 259		474 142 163	93 681 118	11 889 365	1 386 259		104 184 225	369 957 939

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires
 au 31 août 2017

13 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	113 680 808	108 340 510
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	23 350 874	25 267 796
Excédent de fonctionnement	8 870 223	3 398 331
Fonds générés par les activités scolaires	1 927 342	1 852 736
Autres	(1 143 183)	(1 122 289)
	<u>146 686 064</u>	<u>137 737 084</u>

14- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Impôt foncier	36 450 056	37 824 383	36 151 581
Autres	1 573 168	1 931 598	2 399 741
	<u>38 023 224</u>	<u>39 755 981</u>	<u>38 551 322</u>

15 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 107 578 000 \$ (107 110 150 \$ en 2016) et la part du Conseil se chiffre à 23 736 903 \$ (23 025 147 \$ en 2016).

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Notes complémentaires
 au 31 août 2017

16 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations corporelles comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	Budget	2017	2016
	(non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	156 748 495	158 982 745	151 440 991
Avantages sociaux	21 749 196	23 516 450	22 762 415
Perfectionnement du personnel	1 669 699	1 524 789	1 467 635
Fournitures et services	15 371 655	16 594 422	15 814 792
Intérêts	4 926 893	5 086 536	5 152 970
Dépenses de location	988 887	1 002 862	959 473
Frais et louage de services	29 498 687	29 356 601	27 705 161
Amortissement des immobilisations corporelles	12 462 295	11 677 562	11 889 366
Autres	2 241 144	1 727 564	1 740 668
Activités financées par les écoles	5 123 140	4 930 585	4 990 368
	250 780 091	254 400 116	243 923 839

17 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

18 - ENGAGEMENTS

Contrats de réfection

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 442 058 \$.

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 2 752 318 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 23 736 903 \$ (23 025 147 \$ en 2016).

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Notes complémentaires

au 31 août 2017

18 - ENGAGEMENTS (Suite)

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2019 pour un montant de 466 139 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 232 575 \$ en 2018 et à 233 564 \$ en 2019.
- Location de gymnase et salle de classe : contrats venant à échéance le 31 août 2018 pour un montant de 27 315 \$.
- Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2017 et 2022). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 289 663 \$ (291 778 \$ en 2016).

19 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2017 s'élève à 1,6 millions de dollars.

Dans le cadre de l'exercice de l'équité salariale, le Conseil a comptabilisé un montant de 2,2 millions de dollars. Le Conseil est d'avis que ce montant représente le meilleur estimé en date du 31 août 2017.

20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

21 - ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) et le Conseil scolaire Viamonde réaliseront, avec le financement du ministère de l'Éducation, un projet d'école secondaire conjointe de langue française à Hamilton. Ce projet comprend la construction d'un édifice qui abritera une école pour chaque conseil. Le terrain acquis par le Csc MonAvenir lors du précédent exercice sera utilisé pour le projet. Le coût du terrain a été comptabilisé comme une immobilisation corporelle. Au 31 août 2017, aucune entente d'exploitation n'a encore été conclue entre les deux conseils.

Le 1er septembre 2017, le Conseil a procédé à la vente d'une de ses écoles pour un montant de 1 760 000 \$.

Le Conseil a fait une offre pour l'acquisition d'un terrain à Cobourg et qui est conditionnelle à l'approbation du financement du ministère de l'Éducation. En date du 29 novembre 2017, le ministère de l'Éducation n'a pas encore confirmé son approbation de financement.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Porte Soleil
de l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	66 278	68 376
Subvention du gouvernement fédéral	2 884	
Droit d'inscription des parents	318 001	269 106
Autres subventions	183	1 900
	<u>387 346</u>	<u>339 382</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	380 657	305 366
Autres charges de fonctionnement	33 141	33 387
	<u>413 798</u>	<u>338 753</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u>(26 452)</u>	<u>629</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines

de l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	106 158	90 254
Subvention du gouvernement fédéral	3 078	
Droit d'inscription des parents	269 500	309 327
Autres	1 000	1 900
	<u>379 736</u>	<u>401 481</u>
 Charges		
Salaires et charges sociales	325 085	264 062
Autres charges de fonctionnement	30 603	39 401
	<u>355 688</u>	<u>303 463</u>
 Excédent des produits par rapport aux charges	<u>24 048</u>	<u>98 018</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin
 de l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement municipal	348 611	223 604
Subvention du gouvernement fédéral	1 774	
Droit d'inscription des parents	<u>95 578</u>	<u>84 355</u>
	<u>445 963</u>	<u>307 959</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	428 375	306 721
Autres charges de fonctionnement	<u>38 468</u>	<u>39 776</u>
	<u>466 843</u>	<u>346 497</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(20 880)</u>	<u>(38 538)</u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées

de l'exercice terminé le 31 août 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	227 351	274 613
Droit d'inscription des parents	246 200	201 686
Autres		2 000
	<u>473 551</u>	<u>478 299</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	446 572	401 322
Autres charges de fonctionnement	66 580	52 819
	<u>513 152</u>	<u>454 141</u>
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	<u>(39 601)</u>	<u>24 158</u>